	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-583

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-583</i>

**Associations d'aides aux plus démunis - subventions complémentaires -
Conventions - Décisions - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-434 en date du 29 septembre 2023, le Conseil métropolitain a approuvé l'attribution de subvention de fonctionnement aux 3 associations d'aides alimentaires du territoire : La Banque alimentaire, le Secours populaire et les Restaurants du cœur.

Ces subventions, de 40 000€ par association, ont pour objectifs d'aider les associations à mettre en œuvre leurs actions humanitaires au profit des plus démunis.

Bordeaux Métropole a fixé dès 2017 une enveloppe annuelle pour financer les 3 structures d'aide alimentaire objets de la présente délibération (Banque alimentaire, Secours populaire et Restos du cœur). Initialement d'un montant de 75 000€, cette enveloppe a doublé en 2020 et a été portée à 150 000€, afin d'aider ces structures lors de la crise sanitaire qui a vu exploser le nombre de bénéficiaires. En 2023, Emmaüs Aquitaine a demandé une aide métropolitaine de 30 000€ au titre de son action de solidarité. Il a ainsi été proposé que chacun des 4 acteurs puisse bénéficier d'un financement, via cette enveloppe budgétaire dédiée aux acteurs qui agissent en faveur des plus démunis. Cela permettait en outre de toucher plus de bénéficiaires. Cependant le montant global de l'enveloppe était resté plafonné à 150 000 €. A travers la présente délibération, et au regard de l'actualité récente, les subventions complémentaires proposées permettent d'augmenter cette enveloppe en la portant à 180 000€ et répondre aux appels des structures d'aide alimentaire en 2023.

En outre, Bordeaux Métropole a adopté en novembre 2022 sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire, labellisée Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Dans ce cadre, une première vague de subventions a été accordée en 2023, dont 66 000 € pour soutenir les initiatives en matière de lutte contre la précarité alimentaire, qui constitue l'un des 5 axes du PAT (conseil du 29 septembre 2023) :

- Conserverie Mobile et Solidaire de Mérignac, subvention d'investissement de 5 000 € pour le projet de transformation locale, artisanale et à coût réduit de fruits et légumes ;
- CREPAQ, subvention de fonctionnement de 20 000 € pour le projet d'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation auprès de 150 étudiants ;
- Réseau GALAS, subvention de fonctionnement de 15 000 € pour la structuration d'un réseau d'associations et de CCAS autour de la solidarité alimentaire ;
- Le Chaînon Manquant, subvention de fonctionnement de 6 000 € pour son action de lutte contre la précarité alimentaire ;

- La Cuvée des écolos, subvention de fonctionnement de 10 000 € pour le fonctionnement d'un jardin maraîcher sur le campus de Bordeaux-Montaigne à destination des étudiants précaires ;
- Acclimat'action – VRAC, subvention de fonctionnement de 10 000 € pour la mise en place d'une expérimentation de sécurité sociale alimentaire sur les communes de Bègles et Bordeaux.

Ces subventions viennent en complément de celles attribuées aux grands réseaux nationaux (Banque Alimentaire, Secours Populaire, Restos du Cœur) et de celles attribuées dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante (appel à projet annuel, en cours pour 2023-2024, 47 000 € attribués pour les actions de lutte contre la précarité alimentaire à l'issue de l'appel à projet 2022 lors du conseil du 24 novembre 2022).

Ainsi, au regard du contexte économique et dans un souci de solidarité et d'accompagnement des publics les plus défavorisés, il est proposé d'augmenter de 10 000€ les subventions attribuées à ces 3 associations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, en date du 24 juin 2022,

VU la demande formulée par le Secours populaire de la Gironde en date du 14 septembre 2022,

VU la demande formulée par les Restaurants du cœur de la Gironde en date du 8 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de fonctionnement présentées par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde pour l'année 2023 sont recevables eu égard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et contribue à lutter contre une précarité alimentaire, à renforcer la cohésion sociale et la création d'emplois en insertion sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde une subvention supplémentaire de fonctionnement de 10 000€.

Article 3 : d'attribuer au Secours populaire de la Gironde une subvention supplémentaire de fonctionnement de 10 000 €.

Article 4 : d'attribuer aux Restaurants du cœur de la Gironde une subvention supplémentaire de fonctionnement de 10 000 €.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées qui prévoient les modalités de règlement des subventions métropolitaines

précitées.

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY, Monsieur ALCALA, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Monsieur FLORIAN, Monsieur JABER, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER